



COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYRIEU LES ETANGS DU 8 OCTOBRE 2020

Convocation du 1^{er} octobre 2020

Ouverture de la séance à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Préry sous la présidence de Monsieur Alain Couturier, Maire.

Etaients présents : Le maire Alain Couturier, les adjoints, Joël Soris, Brigitte Boyet, Fabrice Durand, Stéphanie Clovel-Panay, les conseillers municipaux Nathalie Colombier, Roger Patural, Christine Gay, Sandrine Gauchon, Jean-Pierre Guillermin, Estelle Henry, Patrick Guillaud, Marianne Perricho,.

Etaients absent(s) et excusé(s) : Richard Drevon et Sébastien Tarallo

Pouvoir(s) : Néant.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Compétence A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Intercommunal pour les activités extra – Scolaires.
- Désignation d'un correspondant défense
- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- Demandes d'aides financières pour des travaux d'isolation de la salle des fêtes.
- Création d'une commission communale Sociale
- Création d'une commission communale Finances
- Compte rendu des travaux de la commission enfance, jeunesse, périscolaire et restauration collective : Point sur la Rentrée Scolaire
- Compte rendu des travaux de la commission culture, fêtes et cérémonies : point sur l'exposition de peintures.
- Compte rendu des travaux de la commission voirie : point sur l'avancement des travaux 2020 et lancement d'un état des lieux de l'implantation des poteaux incendie pour s'assurer de la conformité par rapport à la réglementation.
- Compte rendu des travaux de la commission communication : mise à jour du livret de bienvenue pour édition d'ici fin 2020.
- Compte rendu des travaux de la commission cimetière
- Compte rendu des travaux de la commission PLUi
- Point sur la répartition d'extincteurs chez certains habitants de la commune et validation des dépositaires.
- Compte rendu de la rencontre de M. le maire et de l'adjoint délégué à la voirie avec le gendarme référant de notre commune
- Intervention du secrétariat de maire : Tarifs communaux 2021, Indemnité d'Administration et de Technicité et point sur la gestion des badges d'accès aux salles Préry et Neyret.

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain Couturier, Maire.

Mademoiselle Marianne Perrichon a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Compétence A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Intercommunal pour les activités extra – Scolaires.

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal. La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1. Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil Municipal décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 3 septembre 2020 ainsi que les montants détaillés ci-dessous lesquels sont conformes audit rapport.

COMMUNES	Nbre	%	AC à appliquer en 2021
ARTAS	442.5	3.66	4 109
BEAUFORT	17.5	0.14	163
BEAUVOIR DE M.	186	1.54	1 727
BOSSIEU	40.5	0.34	376
BRESSIEUX	16.5	0.14	153
BREZINS	677.5	5.60	6 292
BRION	0	0.00	0
CHAMPIER	270.5	2.24	2 512
CHATENAY	26	0.22	241
CHATONNAY	1155	9.55	10 726
CULIN	216.5	1.79	2 011
FARAMANS	422.5	3.49	3 924
GILLONNAY	263.5	2.18	2 447
LA COTE ST ANDRE		0.00	0
LA FORTERESSE	73.5	0.61	683
LA FRETTE	229.5	1.90	2 131
LE MOTTIER	141.5	1.17	1 314
LENTIOL	0	0.00	0
LIEUDIEU	101.5	0.84	943
LONGECHENAL	23	0.19	214
MARCILLOLES	244.5	2.02	2 271
MARCOLLIN	0	0.00	0
MARNANS	6	0.05	56
MEYRIEU LES ETANGS	291.5	2.41	2 707
MONTFALCON	0	0.00	0
ORNACIEUX-BALBINS	194.5	1.61	1 806
PAJAY		0.00	0
PENOL	93	0.77	864
PLAN	40	0.33	371
PORTE DES BONNEVAUX		0.00	0
ROYAS	188.5	1.56	1 751
ROYBON	403.5	3.34	3 747
SARDIEU	327	2.70	3 037
SAVAS MEPIN	210	1.74	1 950
SILLANS	1186.5	9.81	11 019
ST AGNIN SUR B.	73	0.60	678
ST CLAIR SUR G.	19	0.16	176

ST ETIENNE DE ST G.	1438	11.89	13 355
ST GEOIRS	66	0.55	613
ST HILAIRE DE LA C.	159.5	1.32	1 481
ST JEAN DE B.	1287	10.65	11 952
ST MICHEL DE ST GEOIRS	48	0.40	446
ST PAUL D'IZEAUX	40	0.33	371
ST PIERRE DE B.		0.00	0
ST SIMEON DE B.		0.00	0
STE ANNE SUR G.	289	2.39	2 684
THODURE	98	0.81	910
TRAMOLE	439	3.63	4 077
VILLENEUV DE M.	377.5	3.12	3 506
VIRIVILLE	267	2.21	2 480
TOTAUX	12 089.50	100	112 274

4. Désignation d'un correspondant défense

Depuis 2001, l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un Correspondant Défense.

Pour exercer ses fonctions, le correspondant défense bénéficie d'une information régulière. Il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et, en particulier, du délégué militaire départemental.

La mission du correspondant défense s'articule autour de 4 axes :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- Promouvoir des métiers de la défense ;
- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations ;
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats.....

Le dispositif renforce l'implication des citoyens dans les affaires Défense.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Jean Pierre Guillermin correspondant défense.

5. Demandes d'aides financières pour des travaux d'isolation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation à la salle des fêtes amélioreraient la performance énergétique. Pour cela une isolation sera mise en place par l'extérieur, toit et façades.

Le montant de ces travaux est estimé à : 39 103.24 € H.T.

Pour ces travaux, nous sollicitons des aides financières auprès la région Auvergne Rhône Alpes, via le Bonus Relance.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour solliciter l'aide financière auprès de la Région et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

6. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Le contenu du règlement intérieur du Conseil Municipal est fixé librement par le conseil municipal lui – même, qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, ADOPTE le règlement intérieur qui a été proposé aux membres du conseil

7. Décision modificative N° 1 au budget communal section investissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une D.M. (Décision Modificative) au niveau du budget communal, en section d'investissement : Du chapitre 23 au chapitre 21, pour un montant de 55 000 €.

Ceci permettra de procéder au démarrage des travaux d'isolation de la salle des fêtes.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents émet un avis favorable pour cette décision modificative.

8. Octrois d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a sollicité le Conseil Municipal pour une aide financière pour l'achat de matériel.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

9. Création d'une commission communale Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer une commission communale sociale composée des membres suivants : **Alain Couturier, Joël Soris, Brigitte Boyet, Stéphanie Clovel Panay, Roger Patural ainsi que des personnes non élues au conseil municipal Lucette Joy, Monique Perrichon, Jeanine Chardon, Martine Chalard.**

10. Création d'une commission communale Finances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer une commission communale finances composée des membres suivants : **Joël Soris, Jean - Pierre Guillermin, Patrick Guillaud.**

11. Compte rendu des travaux de la commission enfance, jeunesse, périscolaire et restauration collective

Point sur la rentrée :

- Malgré les contraintes sanitaires la rentrée s'est bien passée. Le brassage des élèves est évité au maximum. Le port du masque aux abords de l'école est respecté par les parents.
- Un gros travail a été effectué par la commission sur les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).
- Un travail a été effectué également sur les fiches de poste du personnel de l'ALSH.
- Un échange a eu lieu avec la directrice de l'ALSH pour fixer le cap pour le fonctionnement de la structure.
- Concernant le projet de la nouvelle école une rencontre est prévue avec le personnel enseignant pour présenter le projet.
- Information sur l'accueil jeunes, encadré par des animateurs de Bièvre Isère les mercredis à la salle Préry de notre commune.

12. Compte rendu des travaux de la commission culture, fêtes et cérémonies

Point sur l'exposition de peinture :

- Très bonne exposition avec un bon retour des exposants. Moins de bénévoles cette année pour aider.
- Exposition de peintures, de poteries et de sculpture.
- 202 tableaux exposés (dont 5 vendus), 22 nouveaux peintres qui nous ont rejoints cette année.
- Bénéfice de 739.25 € € : 500€ destiné à l'école de Meyrieu les Etangs (100€ par classe) et 239.25 € destiné aux activités culturelles et versé au Comité des Fêtes.

Prochaine manifestation : cérémonie du 11 novembre mais avec une incertitude pour la tenue du vin d'honneur, qui sera tenu selon l'évolution de la situation sanitaire.

13. Compte rendu des travaux de la commission voirie

Travaux de voirie

Les travaux de voirie 2021 sont sur le point de s'achever. Ont été réalisés cette année :

- La réfection du marquage au sol : passages piétons, arrêt de bus, dents de requins des plateaux ralentisseurs, place de parking du parking nord de la place de l'église.
- Mise en place de poteau et création de marquage au sol pour réglementer le stationnement au carrefour impasse de Tiripelière et Montée de Boucharin.

- Rénovation des voiries par technique d'enrobé projeté Montée de la Grange, route de la Petite Forêt, route des Chataigniers et route des 4 chemins
- Réalisation d'un puit perdu et reprofilage d'une partie du Chemin du Brulet et réalisation d'un bicouche. (Chemin du Brulet)
- Rénovation de l'ensemble des voiries par technique de point à temps.
- La création d'une zone de ralentissement à l'entrée du hameau de Panissière en provenance de Culin par la mise en place d'un coussin berlinois.
- La réalisation d'un drainage extérieur de la sacristie de l'église

Reste à réaliser :

- Travaux au niveau de la montée du Raffet à hauteur de la propriété Roussillon.
 - Création d'un séparateur d'hydrocarbures parking La Combette
 - Travaux de réfection du mur propriété Roussillon au Raffet suite dégâts d'orage.
- Ce seront 38K€ qui auront été engagés sur les 40K€ budgétés en investissement.

Poteaux incendie

A la demande de Monsieur le maire, la commission a effectué un état des lieux de l'implantation des poteaux d'incendie. Une carte de localisation des poteaux va être réalisée. Une vérification va être effectuée afin de s'assurer que chaque habitation de la commune est bien située à 400m minimum d'un poteau.

Travaux Très Haut débit

Dans le cadre de la mise en place du Très Haut débit des travaux vont démarrer sur notre commune fin 2020 début 2021. Ces travaux réalisés par le groupement d'entreprise CIRCET (Mandataire) OT ENGINEERING SAS / TUTOR / COLAS RHONE ALPES AUVERGNE se dérouleront route du Pilat et montée du Blétenay. Il s'agit du déploiement des réseaux primaire de distribution de la fibre.

Ensuite dans un deuxième temps à l'issue de cette première phase de travaux, il y aura déploiement du réseau de desserte de la fibre jusqu'aux entrées des habitations et ce par ISERE FIBRE qui s'est vu attribuer le marché par département. Enfin les travaux de raccordement de la fibre depuis le domaine public jusqu'à l'intérieur des habitations seront réalisés par les opérateurs de télécommunication dans le cadre des contrats souscrits par les particuliers.

14. Compte rendu des travaux de la commission communication

La commune dispose d'un document intitulé « Livret de Bienvenue à Meyrieu les Etangs » à destination des habitants et nouveaux habitants. Ce livret regroupe tout un ensemble d'informations communales et intercommunales utiles. La commission a initiée la mise à jour de ce document pour une parution du nouvel exemplaire d'ici fin 2020.

15. Compte rendu des travaux de la commission cimetière

La commission s'est rendue au cimetière afin de faire un point.

Il y a souhait de mettre en place un tri sélectif dans le carré prévu à la réception des déchets avec une séparation entre les déchets végétaux et le reste. Aménagement prévu pour le stockage des récipients situés au niveau du point d'eau. Un plan du cimetière va être réalisé.

Une procédure de reprise de concessions va débiter prochainement.

16. Compte rendu des travaux de la commission Urbanisme

Nombre de dossiers traités depuis le début d'année :

- 8 permis de construire dont 5 accordés, 2 refusés et 1 en cours
- 25 déclarations préalables dont 20 accordées et 5 en cours
- 22 certificats d'urbanisme dont 20 accordés, 1 refusé et 1 en cours

Nombreuses demandes de renseignements diverses arrivent en mairie en urbanisme.

17. Point sur les extincteurs détenus par des habitants à usage de la population

Des extincteurs sont à la disposition des habitants de la commune et sont situés chez des personnes ayant acceptées de les héberger. Il est décidé de ne pas mettre en place de nouveaux extincteurs et de ne pas renouveler les extincteurs lorsque ceux-ci seront en fin de vie.

**18. Compte rendu de la rencontre de M. le maire et de l'adjoint délégué à la voirie
avec le gendarme référant de notre commune**

Le 16 septembre dernier Alain Couturier et Fabrice Durand ont rencontré le gendarme Anthony Genret, gendarme référant pour notre commune. Cette rencontre a permis de faire connaissance, de présenter la commune, les besoins, les problèmes de stationnement rencontrés et de nuisances sonores. Un échange avec la population sera peut-être envisagé à l'occasion de la prochaine réunion d'échange et d'information avec la population.

19. Tarifs communaux 2021

Le conseil municipal décide de porter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

20. Indemnité d'Administration et de Technicité

Le conseil municipal décide de porter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

21. Point sur la gestion des badges d'accès aux salles Préry et Neyret

Le conseil municipal décide de porter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

22. Questions diverses

- Pas de question particulière
- Prochain conseil municipal

La date du prochain conseil est fixée au 5 novembre 2020.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal.
Clôture de séance à 23h59.

Fait à Meyrieu les Etangs, le 9 octobre 2020